



CONGRÈS NATIONAL
MONTPELLIER 2021



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

RAPPORT FINANCIER

MARS 2018 – DÉCEMBRE 2020





RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

Ce rapport d'activité et ce rapport financier sont un bilan rétrospectif des orientations prises et actions menées par notre syndicat pendant la période allant de mars 2018 à décembre 2020. Il est présenté par les membres Unité et Action du secrétariat national. Chaque syndiqué pourra, soit par l'intermédiaire du ou des délégués de son établissement au congrès académique, soit directement lors du vote organisé par sa section académique, exprimer son appréciation de la ligne de conduite adoptée par la direction nationale au cours de ces trois dernières années. Sur la base de ces votes, les délégués au congrès national se prononceront sur ce rapport.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

TEXTES GÉNÉRAUX

• Contexte général	4
• Éducation	10
• Action publique 2022 : un projet destructeur d'emploi et de garanties statutaires	16

ZOOMS

• Droits et libertés	4	• Psy-ÉN – ONISEP – CIO	12
• Retraites	5	• La réforme du lycée et les séries technologiques	12
• Statuts, carrière, intercatégoriel	5	• Hors de France	13
• Action juridique	6	• Protection sociale, santé au travail	13
• Mutations, affectations, remplacement	6	• Retraités	14
• Communication	8	• Formation syndicale	15
• Contenus	9	• Collège	15
• Formation initiale et continue	9	• AEd	16
• Éducation prioritaire	10	• AESH	16
• Les BTS et les formations supérieures du lycée	10	• CPE	17
• Formation continue des adultes (FCA), GREta	11	• Non-titulaires	17
• Mission de lutte contre le décrochage scolaire et ses personnels	11	• Action internationale	18
• Lycée	11	• Métier, pratiques professionnelles	19
• CPGE	12	• Cellule de veille	20
		• Politique scolaire - laïcité	20

RAPPORT FINANCIER

• Le résultat et le bilan globaux	21
• Les comptes du siège national	23



Rapport d'activité

Ce rapport d'activité couvre la période allant de mars 2018 à décembre 2020. Elle a été marquée par l'accélération du démantèlement de notre modèle social par le président de la république et les gouvernements qui se sont succédé ainsi que par la crise sanitaire du Covid-19.

Réforme des retraites, loi de transformation de la Fonction publique, frénésie d'annonces ministérielles pour le second degré (réforme du bac, du lycée, suppressions de postes, pseudo revalorisations salariales...), toutes les mesures prises depuis deux ans font système. Elles dessinent les contours d'une société toujours plus inégalitaire, où les protections collectives sont brutalement déconstruites pour laisser la place à un modèle de société libérale.

L'action du SNES-FSU a consisté à construire les mobilisations les plus massives possibles à partir d'un travail d'information, en recherchant l'unité : la mobilisation contre la réforme des retraites a ainsi été préparée par un intense travail de terrain, avec des outils spécifiques, qui ont conduit à des grèves historiques dans le second degré. Sur les questions éducation, les travaux de décryptage de la réforme du lycée et du bac, et de décryptage de la multiplication des dispositifs et injonctions en collège ont convaincu la majorité de la profession. Face au déni de réalité du ministre, le SNES-FSU a pris ses responsabilités en appelant à de nouvelles formes d'actions, comme la grève des surveillances du bac puis des E3C1. Au quotidien, le SNES-FSU s'est appuyé sur son maillage du territoire pour organiser l'action collective face à un management de plus en plus agressif. Il a aussi construit des campagnes d'opinion publique, comme celle sur les salaires, pour montrer l'urgence de la revalorisation. La loi de transformation de la Fonction publique signe un recul considérable en matière de droits des fonctionnaires et symbolise une vision bien peu démocratique de la Fonction publique. Le SNES-FSU a conjugué combat pour le rétablissement du paritarisme et conseil et défense des collègues dans les opérations de carrière.

La crise sanitaire a ébranlé nos sociétés, mettant en lumière les faiblesses de notre modèle éco-

nomique et social. Le SNES, avec la FSU, s'est engagé dans une démarche originale pour promouvoir des alternatives environnementales, sociales et économiques pour « le monde d'après ». Il a également développé de nombreux outils pour assurer une forme de continuité syndicale pendant le confinement, pour maintenir, renforcer et réinventer ce lien de proximité qui fait notre force.

La crise sanitaire et sociale n'a pas ralenti les velléités du gouvernement d'achever son travail de sape de notre modèle social. Elles semblent même décuplées par l'approche de l'élection présidentielle de 2022. Face à ces perspectives, le SNES-FSU s'appuiera sur sa capacité à organiser et fédérer les luttes pour poursuivre les mobilisations afin de construire un système éducatif émancipateur et une société plus juste et égalitaire. ■



Frédérique Rolet



Xavier Marand



Valérie Sipahimalani



Sophie Vénéttay



© DR



Aurélia Sarrasin

RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

Droits et libertés

Le SNES-FSU a poursuivi son action en faveur d'une société plus juste et solidaire, et en a défendu les principes démocratiques, laïcs et républicains, notamment en matière de droits et libertés.

Lutte contre la pauvreté, la précarité, le mal-logement, pour les droits des enfants, des migrant-e-s, lutte pour l'égalité des droits sont des domaines que le secteur droits et libertés continue d'investir.

Il a dénoncé les nombreuses attaques contre les libertés publiques (liberté de manifester, liberté d'expression, de la presse...) en étant partie prenante de collectifs, observatoires, manifestations et actions en lien avec d'autres syndicats et organisations de défense des droits humains (LDH, Amnesty international, SAF, SM...).

Il a dénoncé le recours excessif à l'état d'urgence ainsi que les violences policières qui découlent d'une politique ultra-répressive du maintien de l'ordre, indignes d'une démocratie, et de la répression syndicale dont ont été victimes des militant-e-s et des collègues, sur le plan disciplinaire et judiciaire.

Il reste engagé dans la lutte contre l'extrême droite et ses idées qui empoisonnent toujours plus le débat public et sont reprises par une large frange de la classe politique.

Le SNES-FSU a poursuivi sa lutte pour l'égalité femmes hommes, en poursuivant sa lutte pour le droit à l'IVG toujours remis en cause, au plan national, européen et mondial, en continuant de réclamer la PMA pour toutes les femmes, et en participant notamment à la Marche Mondiale des Femmes, au collectif Nous Toutes, aux initiatives autour du 8 mars (huit pages, actions, manifestations, grèves...) et du



© Jeanne Menjoulet / Flickr.com

Contexte général



© DR

Quelques mois après son élection, le président de la République n'a laissé aucun doute sur ses intentions et les attaques contre notre modèle social se sont enchaînées, à un rythme effréné. Dès le début 2018, la Fonction publique a été une cible privilégiée avec le rétablissement du jour de carence, l'augmentation des retenues pour pension, la mise en place du comité dit « Cap 22 » chargé de transformer la Fonction publique pour supprimer des emplois. Le SNES-FSU a eu le souci de montrer la cohérence des réformes, traiter des questions spécifiques au second degré tout en les incluant bien dans une vision d'ensemble. Afin de préparer les actions, des campagnes ont été construites sur plusieurs thématiques (« salaire correct exigé », réformes du bac et du lycée, Parcoursup...). Le

mois de février 2018 aura été ponctué de rendez-vous nationaux (1^{er} février sur Parcoursup, 7 février sur les conditions de rentrée, métiers et réformes ; 8 février : colloque sur la formation professionnelle), et un matériel d'analyse et de mobilisation a été mis à disposition des collègues pour préparer la grève Fonction publique du 22 mars.

Durant le printemps 2018, le gouvernement a fait feu de tout bois, marquant sa volonté d'aller de plus en plus loin dans le démantèlement de notre système social en ciblant notamment les aides sociales, les retraites, la santé. Pour cela, il a développé des pratiques autoritaires visant à étouffer les voix contestataires, n'hésitant pas à réprimer brutalement les opposants à ses réformes (exemple de la répression des étudiants et ly-

céens opposés à la loi ORE), voire criminaliser des actions comme celles en faveur des migrants.

Face à l'ensemble des attaques touchant retraités, étudiants, salariés du privé comme du public, de nombreuses mobilisations ont eu lieu (hospitaliers, EPHAD, retraités, cheminots, Psy-ÉN). Le SNES-FSU a contribué et participé aux diverses actions inter-syndicales, pris ses responsabilités dans son secteur (grèves second degré des 19 avril et 3 mai). Dans ses instances de fin d'année, il a conclu à la nécessité d'une rentrée offensive, dans un contexte éducatif et social particulier alors même que le premier trimestre serait marqué par les élections professionnelles.

Dès septembre 2018, le SNES-FSU a porté auprès de la FSU le besoin d'un plan d'action (retraites, salaires, CAP et



Érick Staëlen



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

CHSCT, effectifs, éducation prioritaire), d'une action Fonction publique, et a participé à la journée interprofessionnelle du 9 octobre ; dans son champ d'intervention il a déposé des préavis de grève, développé diverses initiatives pour faire connaître les réalités éducatives, particulièrement la réforme du lycée, le budget 2019, la réforme de la formation des maîtres, réussi une grève importante le 12 novembre.

L'automne 2018 a été marqué par le développement d'un mouvement social inédit, celui des Gilets jaunes : parti d'une contestation de l'augmentation de la TICPE, il s'est élargi et a cristallisé les colères devant le creusement des inégalités et une politique fiscale avantageant les plus riches. L'hétérogénéité du mouvement des GJ, la présence de l'extrême droite parfois ont suscité des débats au sein du SNES et de notre fédération mais le SNES-FSU a soutenu les revendications de rétablissement de l'ISF, d'accès aux services publics, d'augmentation des salaires et retraites. Il a condamné la brutalité de la répression qui s'est abattue sur les manifestants, l'usage de LBD, cause de graves blessures. De même il a dénoncé avec force le traitement infligé aux lycéens (Mantes-la-Jolie et autres) qui manifestaient contre les réformes du lycée et du baccalauréat, et le manque de réponses

face à l'inquiétude des jeunes pour leur avenir. Devant la force des contestations, le président de la République a été contraint de faire des annonces le 10 décembre qui ne répondaient en rien à la colère exprimée : poursuite des mesures en faveur du capital mais rien pour les chômeurs, les fonctionnaires, les jeunes. Les manifestations le samedi ont perduré, les retraités ont développé des actions sur tout le territoire. Mobilisés par la préparation des actions, les militants du SNES-FSU ont aussi préparé intensivement les élections professionnelles. En dépit d'un contexte et de facteurs défavorables (scrutin électronique, déni du dialogue social, impréparation des élections par le MEN...), la participation au CTM a augmenté, la FSU a progressé en voix et est restée première dans

l'Éducation, le SNES a connu un tassement de son score mais est resté très loin devant ses concurrents.

À la fin de l'année 2018 le SNES-FSU a continué à développer les mobilisations sur les différents plans afin de construire les convergences (appel à participer à la journée interpro avec la CGT le 14 décembre, mandat d'une grève FP, actions Éducation – blocages d'établissements, grèves, etc.). Anticipant la nécessité d'une bataille politique majeure, il a envoyé une US spéciale sur les retraites destinée à alerter sur les dangers de la réforme à venir.

Le mouvement social d'ampleur né à l'automne a perduré au-delà des fêtes de fin d'année, n'a pas été amoindri par la violence exercée contre les manifestants, a gagné de nombreux secteurs. Le Président et la ma- »



© DR

25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes, participant à diverses rencontres avec des syndicats membres de l'Internationale de l'Éducation et du CSEE.

Il a poursuivi sa participation à l'InterLGBT et au collectif Éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire pour faire avancer la lutte pour l'égalité des droits des personnes LGBT.

Il a été présent dans les initiatives demandant la vérité autour de l'affaire Ben Barka, et a participé au Collectif pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens.

Enfin, le SNES a poursuivi sa politique de formation en organisant des stages droits et libertés en lien avec la FSU et d'autres organisations.

Retraites

Après la remise en cause du code du travail, le contournement du statut de la Fonction publique, l'instauration d'un régime prétendument universel d'un système de retraite est en réalité une nouvelle remise en cause de notre modèle social que le gouvernement a voulu engager pendant la période 2018-mars 2020. C'est un coup de plus contre la Fonction publique que le gouvernement veut porter, car le code des pensions se fonde avant tout sur le droit à la carrière. Et il prévoit de baisser durablement le montant des pensions par la conjugaison d'une réforme systémique instaurant un système à points et de mesures paramétriques prévoyant notamment un âge dit « d'équilibre ». Le SNES a partout réaffirmé avec la FSU son attachement au principe de solidarité intergénérationnelle et au code des pensions, élément constitutif du statut des fonctionnaires. Dans ses publications, le SNES-FSU n'a cessé de faire valoir ses propositions pour un système de retraites fondé sur l'emploi, les salaires et une autre répartition des richesses. En novembre 2019, il a lancé le simulateur <https://www.etmaretraite.fr/> permettant à la profession de préparer les fortes mobilisations de l'hiver 2019.

Statuts – carrières – intercatégoriel

Suivi de la gestion des personnels en CAP : avancements, promotions, listes d'aptitude, « rendez-vous de carrière ». Par les publications nationales périodiques, le site Internet national, les stages de formation des élus... ont été assurées l'information régulière la plus large des personnels ainsi que leur défense dans les CAP : organisation des CAPN, coordination de l'action des élus dans les CAPA, information préalable des personnels, communication individuelle des résultats...

Le dossier de la revalorisation « PPCR » s'appuyant sur les conclusions du protocole PPCR, le SNES-FSU a agi à tous les échelons : ses nombreuses interven- »



Jean-Michel Harvier

RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONALE

» tions auprès du ministère ont porté tant sur le contenu des notes de service, afin de les faire évoluer dans un sens favorable à tous, que sur les modalités concrètes de gestion et d'action en CAP afin de consolider et développer les acquis issus de PPCR. Il a notamment obtenu un barème national pour l'accès à la hors-classe, garantissant, en moyenne, une promotion en cours du 10^e échelon de la classe normale, et au plus tard en début du 11^e échelon.

Dans le cadre de la mise en œuvre des LDG (lignes directrices de gestion, voir partie Fonction publique), le SNES-FSU a obtenu un cadre national incluant les barèmes pour les promotions de grade, ainsi que la création d'un barème pour l'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle.

Action juridique

Le secteur collabore avec les secteurs du S4, les S3 et les S2, organise des stages auprès des S2 et S3 en plus du stage national.

Deux camarades toilettent le guide juridique d'Adapt. Des recours sont déposés pour des syndiqués au SNES ou à la FSU mais aussi pour les syndicats de la fédération.

Participation à la suspension de l'interdiction de manifester dans l'espace public.

Lors de la grève des correcteurs du bac 2019 il a donné les éclairages afin que les grévistes ne soient pas en faute et pour éviter les retraits de salaire disproportionnés que souhaitait le ministre.

L'existence d'une antenne juridique FSU a pour conséquence une sollicitation accrue du secteur.

SNASUB : animation de stage, accompagnement sur des dossiers. Aide à la requête demandant l'annulation du décret portant création de l'académie de Normandie.

SNESup : aide apporté dans le cadre d'une intervention dans un dossier disciplinaire qui passe en appel.

SNUipp : collaboration étroite dans le cadre de la commission de recours de la Fonction publique de l'État. Réponse à des demandes sur certains dossiers (ex. : la réquisition des PE lors du deuxième confinement).

Le secteur ne cesse de rappeler que si le recours contentieux est un outil syndical qui peut être efficace, le rapport de force politique reste essentiel mais la judiciarisation des conflits ne baisse pas et, trop souvent, la période actuelle n'aidant pas, la voie du recours individuel est choisie au détriment du combat collectif.

Mutations, affectations, remplacement

Le SNES-FSU, dans un travail concerté avec les autres syndicats de la FSU concernés (le SNEP, le SNUEP et le SNUipp), a porté ses mandats en matière de

» jorité, affaiblis, ont tenté de désamorcer en mettant en place le « grand débat ». Le SNES-FSU a fait connaître ses revendications pour les salaires, la fiscalité, les services publics, a dès le début 2019, multiplié les outils à disposition des collègues, (programmes, enquête Pas de vagues), développé les campagnes (stopmepris, etc.), cherché à toucher le maximum de collègues pour mobiliser dans l'Éducation par des rendez-vous nationaux dans

La période de vacances zonée fut l'occasion d'actions diversifiées afin de préparer le 1^{er} mai puis la grève Fonction publique du 9 mai contre le projet de loi « transformation de la Fonction publique » présenté devant le Parlement en mai-juin. La poursuite des combats contre les réformes Blanquer donna lieu le 18 mai à un rassemblement important à Paris en dépit des tentatives d'intimidation des hiérarchies et de la répression de la manifestation



une période marquée par des actions d'établissements quotidiennes ; 7 janvier, 24 janvier : grève second degré et organisations lycéennes, nuits des établissements, tracts, démissions de PP, journée CIO le 21 mars, manifestation à caractère national le 30 mars. Il a également agi sur le plan de la Fonction publique et largement contribué et investi la journée du 19 mars, appelé à participer à la journée interprofessionnelle organisée par la CGT sur les salaires par les manifestations, la grève et toutes les actions mises en place localement.

du Premier mai à Paris. Face à la gravité des attaques sur le baccalauréat (fin du bac national, ségrégation à l'entrée dans le supérieur), le SNES-FSU a estimé nécessaire de lancer une consultation sur la possibilité d'une grève des surveillances le premier jour des examens. Elle déboucha sur la décision d'une grève le 17 juin, modalité d'action inédite. Le SNES-FSU eut à affronter une campagne de dénigrement médiatique à laquelle le ministre et le Président ont activement participé. La réponse du ministre (injonction à mettre des notes fictives) fut bru-

» tale et autoritaire. Avec les conseils et le soutien du SNES-FSU, des collègues ont décidé de poursuivre la grève. À la rentrée scolaire 2019, le gouvernement a manifesté la même obsession de casser les solidarités et notre modèle social (réforme de l'assurance chômage, publication de la loi FP, rapport Delevoye sur les retraites). Les mobilisations ont été sectorielles (agriculteurs, urgentistes, Gilets Jaunes) mais la dispersion des mots d'ordre syndicaux et le manque d'unité ont pesé sur la construction d'un mouvement d'ensemble (appel FO sur les retraites le 21 septembre, appel des cheminots CGT et Sud rail le 24). Le SNES et sa fédération ont pour leur part cherché à rassembler pour entraîner le maximum de salariés, déjouer les oppositions public/privé, actifs/retraités. Lors des intersyndicales interprofessionnelles et Fonction publique d'octobre, la FSU a plaidé pour unifier les salariés, les mobilisations grandissant dans de nombreux secteurs et la date du 5 décembre, début de la grève reconductible à la RATP, pouvant offrir l'opportunité d'une convergence des mobilisations. Elle a lancé une campagne de sensibilisation sur les retraites, le SNES-FSU mettant en place un calculateur critiqué par le gouvernement car illustrant les pertes de pension à venir des personnels. Sur tous les fronts, très actif contre l'embléma-



Thierry Meyssonier



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

tique réforme des retraites, le SNES-FSU a aussi poursuivi son action contre les réformes éducatives (colloque éducation prioritaire le 2 octobre). L'émotion provoquée par le suicide de Christine Renon résonna ainsi tragiquement avec l'enquête 2019-2020 du SNES-FSU sur les conditions de travail et la perte de sens des métiers. Le SNES-FSU a appelé notamment à des rassemblements le jour du CHSCTMEN.

Le 5 décembre donna lieu à une grève historique, où le second degré fut très présent, le 10 la grève fut encore majoritaire dans le second degré et le 17, journée interprofessionnelle, vit encore de nombreux collègues dans les cortèges. Le SNES-FSU continua de soutenir les reconductions de grève décidées collectivement, incita les personnels à se joindre aux initiatives décidées pendant les congés de Noël (secteurs de la santé, RATP, SNCF) avant une nouvelle grève le 9 janvier. Les questions d'égalité ont constitué un fil rouge des mobili-



© Mathilde Freu

sations sur les retraites. En janvier 2019, un nouveau front de mobilisation s'est ouvert : le SNES-FSU a appelé à l'action contre les E3C, nouvelles épreuves du bac Blanquer. La mobilisation fut assez bien suivie et encore une fois le gouvernement y répondit par la force : interventions policières devant les lycées, élèves et professeurs parfois convoqués au commissariat.

À partir du mois de février, alors que les inquiétudes sur la situation sanitaire provoquée par l'épidémie du coronavirus grandissaient, le gouvernement a joué la carte d'un renforcement de l'autoritarisme, après dix journées de mobilisation interprofessionnelle, utilisé le 49-3 pour faire passer le projet de réforme des re-

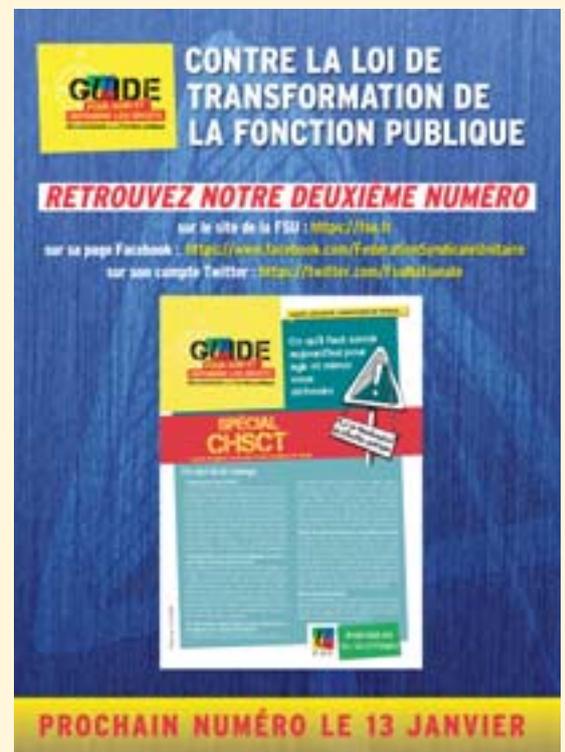
traites. Le SNES-FSU a poursuivi son travail de décryptage des différentes réformes mais le confinement a interrompu les possibilités d'action collective.

Durant cette période, le SNES-FSU a assuré une continuité syndicale pour accompagner les collègues, en utilisant tous les moyens de communication pour rappeler les droits, exiger le contrôle du numérique et le respect de la liberté pédagogique, tout en dénonçant les messages contradictoires du ministre. Lorsqu'a été annoncée la date du déconfinement le 11 mai, il est intervenu auprès des MEN pour que la réouverture des établissements se fasse avec un véritable protocole sanitaire. Il a pointé les inégalités dues à l'enseignement à distance tout en rappelant que la réouverture devait se faire avec toutes les précautions nécessaires pour protéger personnels et élèves. Les questions sanitaires ont dominé l'agenda syndical mais le SNES-FSU est aussi intervenu sur de nombreuses autres questions : alerte sur les modalités exceptionnelles du baccalauréat, intervention sur les

mouvement dans les différentes discussions et concertations. Nos interventions répétées auprès du ministère ont eu pour conséquence un rééquilibrage du barème permettant aux participants sans bonifications d'envisager d'obtenir satisfaction.

La loi de transformation de la Fonction publique et la perte de compétence des CAP en matière de mouvement ont bouleversé les pratiques habituelles et éprouvées du SNES-FSU. Il a su s'adapter et imaginer des pratiques syndicales nouvelles, tant à l'échelon national que dans les sections académiques. Les outils mis en place avant la loi de TFP ont été complétés. Le SNES-FSU s'est en outre organisé pour accompagner les personnels dans leurs démarches de recours auprès de l'administration en cas d'insatisfaction quant à leur résultat individuel.

Le SNES-FSU est resté l'interlocuteur incontournable de la profession pour élaborer une stratégie au moment du choix et de l'ordonnancement des vœux. Les différentes publications papier ou informatiques du SNES-FSU constituent une aide de qualité et un appui précieux pour les militants qui conseillent les participants.



Dans un souci de cohésion, chaque année est organisé un séminaire S3-S4 sur les questions de mouvement. Le SNES-FSU assure le conseil puis le suivi des demandeurs d'ATP dont le nombre croît chaque année.

Sur le remplacement, le SNES-FSU continue la bataille pour défendre le principe des suppléances assurées par des personnels titulaires affectés sur zone de



© DR



Claire Guéville

RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

» remplacement, combattre la dégradation des conditions d'exercice des TZR et obtenir une juste prise en compte des difficultés des missions de remplacement. À la demande des S3, les militants du secteur emploi du S4 ont animé des stages académiques afin, non seulement d'informer les TZR sur leurs droits et leurs devoirs, mais également d'avoir une vision des politiques académiques en matière de remplacement. Le groupe national TZR se réunit régulièrement afin de fournir un travail commun S3-S4.

Communication

Le SNES-FSU a poursuivi sa politique de renforcement de sa communication sur tous les supports. Les publications papier sont toujours un marqueur de l'identité du SNES-FSU. La refonte de la maquette de *L'US Mag* a permis de mieux différencier le chaud (actualité) et le froid (dossier), mais aussi d'améliorer la lisibilité de *L'US Mag* et de mettre en valeur l'expertise du SNES-FSU sur des dossiers de fond. Des *US* tabloïd spéciales ont été réalisées afin de préparer au mieux des grèves et de distribuer le matériel nécessaire au plus près des collègues.

Des campagnes thématiques ont été menées sur les salaires (salaires corrects exigés), le temps de travail (42 h 53), les effectifs (alerte effectifs) et la réforme des retraites (Et ma retraite ?!) avec des outils dédiés : simulateur en ligne de perte de pension, témoignages vidéos de collègues, interpellation sur les réseaux sociaux.

Le SNES-FSU a développé des outils vidéos : chaîne Youtube avec des vidéos au format court (SNES flash) et des témoignages de collègues participant à des stages nationaux.

Le SNES-FSU a accentué le développement de son pôle communication numérique. L'accent a été mis sur Facebook et Twitter. Ces deux outils ont permis d'améliorer grandement la visibilité du SNES-FSU qui est désormais, de loin, l'organisation syndicale du champ de l'éducation la plus présente sur les réseaux sociaux. Pendant la crise sanitaire, ils ont permis de garder le contact avec les collègues alors même que les échanges n'étaient plus possibles dans les établissements. Diverses actions de « continuité syndicale » ont été menées dont des Facebook Live qui ont permis de répondre en direct aux questions des collègues. Ils ont aussi permis d'améliorer la réactivité du SNES-FSU dans une période où l'actualité était particulièrement dense et où la parole du SNES-FSU était attendue par les collègues mais aussi les médias.

La présence du SNES-FSU dans les médias (télé, radio, papier) s'est améliorée.

Le compte Instagram a été relancé à la rentrée 2020 et a permis de toucher des jeunes collègues ou les lycéens pendant la crise sanitaire et la campagne pour un protocole sanitaire renforcé.

» résultats des concours internes. Les militants du SNES-FSU ont aussi conseillé les collègues demandant une mutation ou les stagiaires, tous subissant les effets de l'opacité organisée par la loi de transformation de la Fonction publique. Dès le mois de juin, le SNES-FSU a interpellé le ministre sur la nécessité de préparer la rentrée d'un point de vue pédagogique (aménagement des programmes) et sanitaire. Avec la FSU, il a travaillé sur une plateforme éducation d'après crise, s'inscrivant dans la démarche « plus jamais ça, préparons le monde d'après ».

La rentrée 2020 s'est faite dans la continuité de la fin d'année scolaire : un ministre faisant preuve d'une coupable légèreté (protocole allégé, refus d'alléger les programmes, de faire les recrutements nécessaires), alors que la rentrée n'avait rien de normal. Le sondage commandé par le SNES-FSU a confirmé la rupture avec le ministre : 81 % des professeurs insatisfaits de la gestion de

la crise sanitaire par le ministre. Le mépris ministériel a atteint son paroxysme avec la réorganisation en dernière minute de l'hommage à Samuel Paty, professeur assassiné, victime d'un attentat terroriste islamiste. Le SNES-FSU a appelé à agir à la rentrée des vacances d'automne : grève pour organiser un hommage digne, médiatisation des conditions sanitaires, grève sanitaire le 10 novembre... le ministre a été obligé de reculer, en partie, sur les conditions sanitaires en lycée. Le SNES-FSU intervient aussi pour obtenir l'aménagement du calendrier et des programmes des examens 2021.

Dans ce contexte, le SNES-FSU a mandaté la FSU pour proposer une grève dans l'Éducation. Un plan d'action couvrant jusqu'aux congés de Noël a été élaboré afin d'articuler toutes les questions (salaires, conditions de travail, budget 2021, réformes, etc.), inciter à des actions diversifiées y compris de grève, organiser un temps fort le 1^{er} décembre, l'objec-

tif étant d'avoir le maximum de collègues dans la grève programmée le 26 janvier.

Dans cette période de mars 2018 à décembre 2020, le SNES-FSU conformément à ses orientations n'a négligé aucun combat, n'opposant pas luttes sectorielles et interprofessionnelles, cherchant l'unité sans en faire un préalable, construisant avec les collègues (consultations, relais des actions locales...). Force est de constater sur le plan interprofessionnel la difficulté à rassembler et mettre au point des stratégies d'action qui donnent une visibilité et permettent de faire que les mouvements ne s'essouffent pas. La concurrence entre organisations a nui à la construction du rapport de forces (l'intersyndicale sur les retraites n'a pas réussi à entraîner largement au-delà des transports publics, position de l'UNSA majoritaire à la RATP se satisfaisant de l'abandon de l'âge pivot...). Dans la Fonction publique l'unité est demeurée plus grande mais les diver-



© Thierry Nectoux



Sandrine Charrier



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

gences sur les modalités d'action ont fait que les initiatives se sont bornées à des déclarations (jour de carence, etc.) et protestations contre la loi de transformation. Dans son secteur, le

SNES-FSU a mis en place des campagnes et outils d'information, a été à l'initiative de plusieurs intersyndicales avec les organisations de jeunesse, la FCPE, les autres fédérations de

l'éducation et organisé de nombreuses actions. Il est intervenu auprès du ministre pour porter la voix des personnels (examens, programmes, salaires...) et a fait le choix de quitter les discussions quand cela s'avérait nécessaire comme lors du Grenelle. Dans un contexte propice à l'isolement et au repli sur la sphère individuelle, un des enjeux de l'année 2021 sera de relancer la syndicalisation. ●

Le site internet du SNES-FSU a également été entièrement revu : une architecture plus compréhensible, des nouvelles rubriques, une ergonomie plus moderne et des options qui permettent une forme de personnalisation sans effacer la capacité du SNES-FSU à s'adresser à toute la profession.

Contenus

Le secteur Contenus du SNES-FSU organise son activité autour de trois axes principaux : faire réussir tous les élèves, poursuivre la démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications, améliorer la qualité de l'enseignement notamment par la diffusion de résultats des travaux de recherche.

Il a poursuivi la réflexion sur les programmes et les pratiques en lien avec les métiers et les conditions de travail, avec les collègues, des chercheurs, des formateurs, des associations, etc. Ce travail a été complété par des enquêtes disciplinaires auprès de syndiqués et non-syndiqués et les échanges lors des animations de stages. Le SNES-FSU a consulté la profession sur les programmes du lycée et travaillé sur les épreuves du baccalauréat. Il a fait des propositions d'aménagements des programmes du collège et du lycée, en lien avec les épreuves et le calendrier du baccalauréat et du DNB, pour tenir compte du contexte sanitaire et de ses conséquences pédagogiques.

Le secteur a continué ses journées de réflexion disciplinaires et participé à des initiatives plus larges (stages nationaux, académiques : langues régionales ; numérique... en lien avec d'autres secteurs, avec la FSU et ses syndicats...).

Pour aider les collègues à résister aux injonctions, à être mieux armés face à la hiérarchie et à recréer du collectif, il a mis en place avec le secteur métier-catégories un travail de réflexion sur les pratiques professionnelles, proposé différents modules de stages aux S2 et S3, des réflexions et outils en ligne et dans ses publications.



© DR

Formation initiale et continue

Le ministre a affiché, pendant la période, sa volonté d'attirer plus d'étudiants vers les métiers de l'éducation et d'améliorer la formation initiale et continue des futurs enseignants et CPE. On peine pourtant à trouver une once d'amélioration dans les dispositifs proposés. Le SNES-FSU a, dans les groupes de travail traitant de ces questions, dénoncé des mesures inadéquates et proposé des amendements. Entendus mais peu écoutés, nous avons toutefois obtenu certaines améliorations : pour le statut d'AED prépro loin de notre mandat de pré-recrutement, mise en responsabilité circonscrite à la seule année de M1 et augmentation de la rémunération.

Dans la nouvelle architecture prévue pour le master MEEF, nous avons combattu les mesures qui auraient abouti à trop professionnaliser les formations mais aussi les épreuves de concours aux dépens de la maîtrise des disciplines à enseigner. Nous nous battons pour que l'année de stage demeure une année de formation avec seulement un tiers de service.

Le SNES a étroitement travaillé avec les autres syndicats de la FSU et recherché des convergences intersyndicales pour demander le report de cette réforme. La résistance née dans le combat contre cette réforme devra se poursuivre quand celle-ci se mettra en place dans les INSPE pour en atténuer les aspects les plus négatifs.

Nous avons dénoncé l'insuffisance du nombre de postes aux concours, en baisse de 20 % à l'externe à la session 2018, en initiant notamment des pétitions intersyndicales, alerté sur la baisse du nombre d'inscrits, systématiquement mis en lumière le problème des postes non pourvus, fait campagne pour la généralisation des listes complémentaires. En 2020, durant la période de la pandémie, le SNES-FSU a tout fait pour que les concours aient lieu et que les stagiaires soient nommés au 1^{er} septembre. Notre bataille en faveur de l'établissement des listes complémentaires a permis pour la première fois de pallier partiellement les désistements pour doubles admissions, en recrutant 265 lauréats des listes complémentaires, essentiellement à l'interne (contre 115 en 2018 et 123 en 2019, tous à l'externe).

Le SNES-FSU a porté fermement la nécessité de prendre tous les admissibles de la session 2020 des concours internes.

Le secteur FIC-Edm et les sections académiques assurent des permanences tous les étés pour accompagner les futurs stagiaires dans leurs premiers pas : aide aux recours d'affectation, information et accueil à la prérentée.

Ce travail permet au SNES-FSU d'engranger régulièrement plus du tiers de syndiqués chez les stagiaires. Nous renforçons notre utilisation des outils numériques (site, réseaux sociaux, fiche contact et listes de diffusion) pour contrer les effets de la réforme de la Fonction publique.



Anne-Sophie Legrand

RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

Éducation

Les rencontres avec les associations de spécialistes, certains mouvements pédagogiques, l'organisation et la participation à différents colloques et rencontres (Rendez-vous de l'Histoire de Blois, colloque langues régionales de la FLAREP...), son travail sur la culture commune, rendent le SNES-FSU incontournable sur toutes les questions de contenus, de programmes, et de choix éducatifs.

Éducation prioritaire

L'Éducation prioritaire n'a pas été la priorité du ministre J.-M. Blanquer, qui a reporté d'un an le bilan de la réforme de 2014. Des consultations et annonces sont attendues à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Le SNES-FSU est intervenu pour que soit prorogée la clause de sauvegarde pour les lycées évincés de l'éducation prioritaire en 2014. Il a poursuivi ses interpellations pour que l'ensemble des personnels touche les primes REP (AED, AESH...).

Afin de préparer la mobilisation, après une enquête et un colloque en novembre 2019, le SNES avec la FSU a organisé des états généraux de l'éducation prioritaire en janvier 2021. Il s'oppose aussi au nouveau label des cités éducatives.



© Olivier Teytaud

Les BTS et les formations supérieures du lycée

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a modifié la composition des CPC et impose une révision des référentiels des diplômes professionnels, dont les BTS, tous les cinq ans. Avec la FSU, nous sommes intervenus au niveau du ministère



© Service photo du département du Val-de-Marne / Flickr.com

Depuis le congrès de Rennes, nous avons vu s'appliquer successivement :

► la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE), avec la première session de Parcoursup au printemps 2018 ;

► la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, avec la promotion de l'apprentissage et la disparition des représentants des syndicats d'enseignants dans l'élaboration des référentiels des diplômes professionnels (CPC), s'accompagnant de la décentralisation de l'information sur l'orientation et d'une attaque frontale sur le service public d'orientation ;

► les décrets de juillet 2018 réformant la structure et les programmes des enseignements et du baccalauréat en lycées généraux et technologiques avec application à la rentrée 2019 ;

► la loi du 28 juillet 2019 pour une École de la

confiance (obligation de formation jusqu'à 18 ans, formation initiale et continue, établissements internationaux, évaluation des établissements...).

Ces attaques idéologiques s'accompagnent de coupes budgétaires : à la rentrée 2021, le ministre aura le triste bilan de 7 490 postes supprimés dans un second degré ayant accueilli 68 000 élèves supplémentaires.

La rentrée 2018 est celle de l'interdiction de l'usage récréatif des smartphones dans les établissements scolaires. Les rentrées 2018, 2019

et 2020 s'accompagnent en collège d'aménagements des programmes : introduction de repères annuels dans certaines disciplines, cadrage de la chorale comme enseignement et enfin compléments en développement durable. Le collège et l'éducation prioritaire ne sont pas attaqués frontalement mais par petites touches : assèchement des moyens, abandon des expérimentations de la politique de mixité sociale, promotion des cités éducatives, entretien de la confusion entre ruralité et éducation prioritaire, relance d'internats



© DR



Thierry Reygades



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

sélectifs, incessantes propositions relevant parfois davantage de l'animation que de l'enseignement (quart d'heure de lecture, rentrée en chantant, diverses journées et semaines à thème, devoirs faits...) et dont l'application rigoureuse conduirait à une perte importante d'heures de cours disciplinaires. Lancé à la sortie du confinement, le dispositif 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme) ouvre le risque d'une externalisation de certains projets, voire de certains enseignements.



En novembre 2018, l'agression d'une professeure à Créteil lance le mouvement #pasdevagues qui conduit à l'émergence du mouvement des stylos rouges.

Elle est suivie de mouvements lycéens contre les réformes des lycées, durement réprimés (élèves mis à genoux de Mantes-la-Jolie par exemple). »

Lycée

Depuis trois ans, les activités du secteur lycée sont largement rythmées par les réformes du bac et du lycée, ainsi que par la mise en œuvre chaotique de Parcoursup.

Il a fallu approfondir le travail de décryptage, les textes ministériels se complétant et corrigeant constamment les uns les autres. Ce travail d'exégèse des décisions ministérielles, des décrets aux vademecum, en passant par les circulaires, les notes et les annonces à la presse, a relevé de la gageure.

De nombreuses publications ont informé la profession et fourni une grille d'analyse aux militants. Le supplément réforme du lycée publié à l'automne 2018, qui s'inscrivait dans la suite de celui sur la réforme du bac de l'année précédente, a été largement diffusé et a constitué un outil d'information particulièrement apprécié. Les publications les plus marquantes du secteur Lycée ont été compilées dans un livre des éditions ADAPT, publié en juillet 2020, et permettant de retrouver le fil du travail syndical de décryptage des réformes du lycée et du bac.

Une intense campagne de stages a été menée, nationaux et académiques, parfois en lien avec les secteurs enseignements technologiques et contenus. Dans ce cadre, le groupe de travail Lycée et sa liste de diffusion ont constitué un élément essentiel d'information mutuelle.

L'enquête sur les choix de spécialité en mars 2019, fondée sur les vœux d'orientation des élèves de Seconde pour la Première, a servi de révélateur, à la fois pour la presse et pour le grand public, des effets pervers de la réforme. En termes de communication, cette enquête marque un tournant. Mis en difficulté par les arguments avancés par le SNES-FSU, le ministère a été contraint de réagir en défense et jamais ne retrouvera le crédit dont il pouvait bénéficier auprès de nombreux médias.

La grève lors des surveillances et des corrections de bac a achevé de discréditer un ministre qui n'hésitera pas à demander aux rectorats de peser sur les jurys afin d'inventer ou de truquer des notes.

Dans un esprit combatif, l'année 2019 commence avec le mot d'ordre de refus de faire passer les épreuves communes de contrôle continu (E3C). Une enquête rapide en ligne, largement relayée par la presse, permet une fois de plus au SNES-FSU d'être en pointe des revendications de la profession, et servir d'appui à la contestation.

Comme lors de la grève des surveillances et des corrections de la session 2019 du bac, le secteur lycée a veillé à fournir le maximum d'outils (tracts, modèles de lettres...) au service des mobilisations, que ce soit pour les heures d'information syndicale ou les AG.

du Travail, du cabinet du Premier ministre et de parlementaires pour tenter de retrouver une place en CPC, en vain.

Si malgré tout, le niveau 5 de qualification (bac +2) a été conservé pour les BTS, la transformation des BTS d'arts appliqués en DNMA (licence) et le passage des IUT à bac +3 avec le nouveau BUT (brevet universitaire de technologie), risquent de mettre en difficulté les BTS, et avec eux l'ensemble des bacs techno. Couplé à Parcoursup cela limite les possibilités de poursuites d'études des bacheliers technologiques et professionnels. Avec le SNESup-FSU, le SNUEP-FSU, le SNETAP-FSU, le SNES-FSU poursuit le travail en commun sur les transitions lycées/Enseignement supérieur.

Formation continue des adultes (FCA), GREta

Le service public de formation des adultes à l'Éducation nationale a subi de plein fouet les conséquences des réformes de la formation professionnelle depuis des dizaines d'années. Le SNES-FSU est intervenu nationalement et en Régions, avec les autres syndicats de la FSU, afin de pallier les principales dérives engendrées par les réformes successives et de tenter d'éviter les suppressions de postes de formateurs et de conseillers en formation.

Il est également intervenu en intersyndicales, avec les fédérations et confédérations ouvrières, pour exiger que les statuts et traitements des formateurs soient maintenus lors des fusions CFA-GRETA.

Si le ministère semble accepter des avancées pour les personnels de certaines missions, le chantier des personnels précaires et contractuels n'est toujours pas ouvert.

Mission de lutte contre le décrochage scolaire et ses personnels

Avec la MLDS, la lutte contre le décrochage scolaire est devenue une mission pérenne de l'Éducation nationale.

Le SNES-FSU, avec le SNUEP-FSU, a réussi à imposer un référentiel professionnel pour les intervenants en MLDS qui tient compte de l'ensemble des facettes du métier. Cette professionnalisation est validée par une certification assortie d'une reconnaissance indemnitaire pour laquelle il a encore fallu se battre jusqu'en décembre 2019 pour voir la publication des décrets d'application, avec rétroactivité au 1^{er} septembre 2017. Les questions d'affectation et du mouvement de ces personnels ne sont toujours pas réglées.



Géraldine Duriez

RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONALE

» CPGE

Depuis 2018, le groupe CPGE a poursuivi le travail relatif aux carrières mené en CAPN impliquant l'accompagnement et l'information des collègues ainsi que l'animation d'une liste de diffusion. Le travail syndical pour permettre à tous les professeurs de CPGE d'accéder à la HEB a permis d'avancer mais la création d'un 7^e échelon au sein du corps des professeurs de chaires supérieures à la place de l'échelon spécial est encore à gagner. Le travail institutionnel au sein du CSE a visé à défendre la place des CPGE dans le système éducatif, il a aussi permis d'amener, par exemple, le ministère à ouvrir le chantier de la charge de travail en CPGE liée aux programmes tournants. Concernant la réforme des CPGE qui fait suite à celle du lycée, les interventions du SNES-FSU, en coopération avec les associations de spécialistes, ont permis d'alerter la profession et d'éviter les dérives les plus inquiétantes qui auraient fortement aggravé les disparités déjà existantes entre classes préparatoires.

Psy-ÉN – ONISEP – CIO

Dès l'annonce du projet de Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel en avril 2018, le SNES-FSU a été présent dans les discussions et dans les luttes pour le maintien de l'ONISEP et ses délégations régionales et des CIO.

Le SNES et la FSU se sont battus pour éviter le démantèlement de l'ONISEP, pour limiter le nombre de suppressions de postes et pour faire respecter les droits des personnels. Ils continuent à dénoncer l'abandon des missions fondamentales de l'ONISEP,



© Alexa Lecherbonnier / Flickr.com

» L'action syndicale est intense, l'éducation peinant à trouver sa place dans une actualité dominée par les Gilets jaunes, puis les initiatives Fonction publique contre la loi de transformation de la Fonction publique en 2018-2019 et enfin l'interprofessionnelle et la lutte contre la réforme des retraites courant 2019-2020, lesquelles occupent sans relâche le terrain de la mobilisation.

Au niveau ministériel, l'action du SNES-FSU permet le maintien de la voie technologique. Alors que le Conseil supérieur des programmes et le ministère adoptent une posture fermée et autoritaire, le SNES-FSU les décrédibilise auprès de la profession par un travail rigoureux sur les programmes, démontrant les choix idéologiques et les divers travers des textes proposés. Des points d'appuis sont établis pour la suite, qui permettent des aménagements (en enseignement scientifique par exemple). La bataille menée sur le baccalauréat conduit le ministère à arbitrer en faveur



© DSF

d'« épreuves communes » pour l'ensemble des matières non concernées par les futures épreuves terminales du baccalauréat. Ce compromis mal ficelé ne satisfait personne, mais constitue là encore un point d'appui évitant le tout contrôle continu local souhaité notamment par le SGEN-CFDT. La participation aux comités de suivi des réformes (voies générale et technologique) permet de faire valoir les arguments et de chercher des améliorations dans le sens des mandats.

Les demandes régulières d'audiences permettent aussi de placer le SNES-FSU comme interlocuteur sur l'école inclusive (PIAL, aménagements de la scolarité et des exa-

mens, circulaire de rentrée 2019 pour une école inclusive, formation spécialisée). Alors que le ministère voudrait traiter le second degré sur la base d'une généralisation des processus appliqués au premier degré, le SNES-FSU pointe les problématiques spécifiques au second degré, qu'elles concernent la scolarité des élèves, le travail en équipe pluriprofessionnelle ou encore la gestion des AESH ou des personnels spécialisés. Avec la FSU, il défend sans relâche la nécessité du maintien des Segpa, UPE2A, UE, UEE, ULIS et des moyens afférents, en complémentarité avec la classe ordinaire. De même, le SNES-FSU poursuit son action »

La réforme du lycée et les séries technologiques

Dès l'annonce de la réforme Blanquer du lycée, et en dépit de l'affichage du maintien des séries technologiques, le SNES-FSU a exprimé le risque d'un « effacement programmé » de ces formations.

Si, en contrant les conclusions du rapport Mathiot, le SNES-FSU a réussi à imposer ce maintien dans la structure du lycée, c'est bien une tout autre ambition qu'il porte pour ces formations.

Car les effets de la réforme sont déjà apparents : déjà à la rentrée 2019 les effectifs fondaient, notamment dans les séries STI2D et STL.

Dans le cadre du comité de suivi ministériel de la réforme du lycée, le SNES-FSU a porté, dans le groupe de travail « voie technologique », ses propositions pour une voie technologique de qualité. Ces vingt-trois exigences constituent une véritable feuille de route pour mobiliser les collègues et peser pour une autre ambition pour la voie technologique du lycée.



Hervé Moreau



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

Protection sociale, santé au travail

Le SNES, avec la FSU, a continué de défendre une protection sociale solidaire et notamment un remboursement des soins prescrits à 100 % par la Sécurité sociale. Il a participé aux travaux de la Convergence des services publics à l'occasion des 75 ans de la Sécu qui ont conduit à l'appel de Saint-Etienne, et revendiqué pour la perte d'autonomie un droit universel entièrement pris en charge par un service public et la Sécurité sociale dans le cadre de la branche maladie. Il a dénoncé l'austérité imposée à chaque LFSS et en particulier au système hospitalier. Le SNES-FSU s'oppose au basculement du déficit découlant de la crise liée au Covid sur la CADES, qui fait peser des risques considérables sur l'avenir de la Sécu.

Le SNES, avec la FSU, s'oppose aussi dans le cadre des concertations sur la protection sociale complémentaire des agents de la Fonction publique à la mise en œuvre d'un « ANI Fonction publique » qui consisterait à obliger les agents à adhérer à un contrat de groupe choisi par l'employeur, comme cela a été fait dans le privé à la suite de l'ANI de 2013. Depuis 2017, le SNES-FSU dénonce les nombreuses réformes et régressions qui ont touché la santé au travail : disparition des CHSCT, des commissions de réforme, de la visite d'aptitude à l'entrée dans la Fonction publique, de la visite médicale quinquennale obligatoire, d'une référence réglementaire au nombre d'agents qui doivent être suivis par médecin du travail et du jour de carence. Les quelques assouplissements en matière de



© DR

temps partiel thérapeutique, de congés maladie ou de congés parentaux ne peuvent être des prétextes à ces nombreux reculs.

Le SNES-FSU a poursuivi son action en CHSCT ministériel, y portant les problématiques liées aux conditions de travail de toutes les catégories et établissements du ministère (CNED, Canopé).

Depuis le début d'une crise sanitaire, il y dénonce les atteintes à l'obligation de consultation préalable de l'instance ; les protocoles sanitaires n'ont jamais fait l'objet d'une réelle concertation. Le SNES-FSU en a dénoncé les incohérences et le manque de moyens. Il a fait remonter les manquements et l'impossibilité du respect des règles sanitaires et a alerté officiellement le ministère sur les risques liés à certains masques.

Depuis le début de la crise sanitaire, une foire aux questions régulièrement actualisée sur le site du SNES-FSU a permis l'information de tous les personnels. Le SNES-FSU reste particulièrement mobilisé pour la défense des personnes dites vulnérables et des agents cohabitant avec une personne vulnérable.

Le lien avec les militants académiques et départementaux a été renforcé par des actions de formation et maintenu en visio-conférences. Un travail a été lancé pour porter en CHSCT et à tous les niveaux la problématique de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Dans un contexte où les CHSCT ont été largement reconnus, il faut continuer d'exiger leur maintien. Parallèlement, la diffusion d'une culture de la santé au travail doit être une priorité : les délégués en CHSCT ne doivent pas être seuls à la porter. Dans les années à venir, alors que l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement a été supprimé, ce que le SNES-FSU a dénoncé, la question du bâtiment doit être approfondie et constituer un axe d'amélioration de la santé et des conditions de travail. Le SNES avec la FSU participe au sein du FIPH-FP à l'amélioration de l'inclusion des personnels en situation de handicap.

En matière de droits en santé (congés, temps partiels, suivi des dossiers, etc.), une permanence est assurée au niveau national et de nombreux stages ont été organisés, souvent dans un cadre fédéral. Le mémo à destination des permanenciers des S2 et S3 a été actualisé et la liste de diffusion du secteur permet l'échange d'informations entre militants, parallèlement aux stages réguliers.

donc la publication des guides gratuits. Le transfert des missions d'information aux Régions non seulement fragilise le service public mais ouvre la porte à des actions d'information qui n'offriront plus les garanties d'objectivité, d'indépendance par rapport aux lobbies. Le SNES-FSU a mené une campagne pour que les CA d'établissements s'opposent à l'entrée d'organismes labellisés par les Régions.

Le SNES-FSU s'est efforcé de faire respecter les termes de la loi du 5 septembre 2018 limitant le rôle des Régions à l'information quand ces dernières s'immisçaient sur le terrain du conseil en orientation des publics scolaires. Il dénonce ainsi la privatisation rampante par le biais de subventions régionales ou nationales données à de prétendues associations.

Le SNES-FSU se bat contre un transfert des missions des Psy-ÉN sur les enseignants et pour le respect du statut de psychologue. Il est intervenu auprès de l'administration lors de tentatives de dérégulation sur l'affectation de Psy-ÉN, le transfert des DCIO ou le recrutement de non-titulaires en rappelant les textes réglementaires.

Le SNES-FSU s'est mobilisé au niveau national et académique pour éviter de nouvelles fermetures de CIO, en particulier quand les rectorats anticipaient l'application du rapport Charvet. Il se bat également contre la dégradation des conditions de travail des DCIO, particulièrement malmenés par les réformes actuelles. Il exige le respect de leur statut et l'arrêt du glissement des responsabilités du niveau académique et départemental vers les directrices.

Enfin le SNES-FSU a lancé une campagne contre la mise en extinction de la spécialité EDO du fait d'un nombre insuffisant de postes au concours et pour la couverture des postes vacants de Psy-ÉN. Enfin, le corps unique réunissant les psychologues du premier et du second degré étant récent, le SNES-FSU continue à agir avec le SNUipp et porte l'exigence des engagements pris en termes d'indemnités et de revalorisation lors des discussions antérieures.

Hors de France

À l'étranger et dans les Collectivités d'Outre-Mer (COM), le SNES-FSU hors de France a poursuivi sa lutte pour la défense de tous les personnels et des missions de service public. À l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), dans un contexte très tendu de marchandisation de l'éducation, la précarisation des statuts est au cœur de tous nos combats syndicaux, tout comme l'opposition au plan d'économie brutale imposé à l'Établissement public. Le SNES-FSU a initié de nombreuses offensives contre le MEN et sa tentative de mainmise sur ce qu'il considère être un réseau d'expérimentation. Notre travail sur les textes de cadrage a donné de nouvelles avancées concrètes pour les personnels et le CHS-CT de l'AEFE a joué pleinement son rôle, en Centrale comme dans »



Patrick Soldat

RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

» le réseau, où nous l'avons imposé. La période COVID a été particulièrement dense syndicalement et l'implication sans relâche du SNES et des syndicats de la FSU hors de France ont permis un lien capital pour l'ensemble des personnels, parfois démunis.

Au niveau du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le SNES-FSU poursuit son rôle de pilotage pour la FSU, au côté de SUPMAE-FSU. À la Mission laïque française priment la lutte pour le droit syndical, les principes d'équité et le respect des cadrages. En Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, nos sections se sont battues avec succès pour contrer les effets de la loi de transformation de la Fonction publique en matière de recrutement, imposant transparence et respect des cadrages. À Mayotte, département devenu académie le 1^{er} janvier 2020, le SNES-FSU porte activement son mandat pour l'attractivité, dans un contexte où les besoins en éducation comme en service public sont criants. Nouvel acquis récent à l'actif du SNES-FSU : la possibilité de postuler depuis Mayotte pour la Polynésie française et bientôt dans les autres collectivités d'outre-mer du Pacifique.

C'est la majorité forte du SNES-FSU hors de France et dans les COM qui permet des avancées concrètes pour les personnels, tout comme elle conforte la nécessité de notre syndicalisme de lutte.

Retraités

Au cours de cette période, le président Macron a lancé réformes sur réformes contre actifs et retraités visant à détruire le système social solidaire. Heureusement, les luttes intergénérationnelles n'ont pas manqué, ancrées dans l'activité du secteur Retraités pour qui les questions spécifiques sont liées à l'intérêt commun. Les retraités étaient là pour la défense du Service public, des libertés, la lutte contre les dégâts écologiques, les dégâts sociaux et la politique migratoire. Le secteur du SNES-FSU a poursuivi sa forte implication dans le dossier retraite et protection sociale, contre les projets régressifs et le démantèlement de la Sécurité sociale. Affirmer la solidarité intergénérationnelle est aussi une réponse à la politique de stigmatisation des retraités, particulièrement virulente depuis la crise sanitaire de 2020.

Le SNES-FSU s'est investi fortement dans le groupe des 9 organisations de retraités, qui poursuit unitairement ses initiatives depuis 2014, aux niveaux local et national. Trois axes : la place des retraités dans la société, la revendication d'une loi autonomie conforme aux attentes avec le refus d'une cinquième branche et le pouvoir d'achat. Les initiatives ont été nombreuses en direction du gouvernement, du ministre de la Santé, des élus, des préfets, dans les interventions du HCFEA et dans les CDCA, avec le souci constant de créer des convergences. Depuis mars 2020, le groupe des 9 a su adapter ses modalités d'action au contexte sanitaire, le succès du 17 novembre l'atteste.



© DRF

» sur le numérique éducatif, montrant les limites de la numérisation à tout-va, faisant valoir un usage raisonné des outils administratifs et pédagogiques.

Sur l'ensemble des dossiers, le travail intersyndical avec les parents d'élèves FCPE, les lycéens et les étudiants au Conseil supérieur de l'Éducation permet d'obtenir des prises de position larges contrant le discours lénifiant du ministre quant à l'acceptation de sa politique par la communauté éducative.

Durant toute la période, le SNES-FSU a décrypté pour les collègues la succession de réformes d'un ministre hyperactif, obnubilé par l'« innovation », occupant le terrain médiatique par d'incessantes annonces, sans se préoccuper de leur faisabilité ni du suivi de leur mise en place sur le terrain.

En mai 2019, le SNES-FSU consulte la profession en vue d'une éventuelle grève du premier jour des examens, puis écrit au ministre fin mai pour l'alerter sur le mouvement. La grève du 17 juin 2019 désorganise les centres d'examens

et attire l'attention des médias sur les réformes des lycées et du baccalauréat. Dans le même temps se construit un mouvement de démission (pour l'année en cours) puis de refus (en prévision de la rentrée) de la fonction de professeur principal.

La rentrée 2019 et le suicide de C. Renon provoquent une grande émotion et placent la question des métiers, de leur évolution et de leur sens au cœur des débats. L'enquête métier du SNES-FSU rencontre un grand succès. Elle montre l'opposition des personnels aux politiques éducatives du ministre, leur lassitude face à son mode de gouvernance autoritaire, la nécessité d'une revalorisation des métiers, mais aussi de moyens permettant de rendre la charge de travail soutenable.

Avec la FSU, le SNES s'engage dès fin 2018 dans la dénonciation du projet de loi dite « Pour une école de la confiance ». Les mobilisations de tous bords conduisent le ministre à renoncer à y inscrire les EPLESF (école des savoirs fondamentaux).

De même, le ministre est conduit à sécuriser le transfert au CNAM du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), que la loi évince au profit d'un Conseil d'évaluation de l'école à la botte du ministre. Demeure l'obligation de formation à 18 ans, tour de passe-passe jouant sur les formulations puisque les seuls jeunes ne la remplissant pas sont les décrocheurs non recensés.

La réforme, une de plus !, de la formation initiale conduit à coordonner le travail fédéral afin de déconstruire le discours ministériel sur une pré-professionalisation consistant avant tout à récupérer des moyens d'enseignement à faible coût, ainsi que sur le contenu de la formation et des concours.

Dans l'attente de l'ouverture d'un hypothétique bilan institutionnel de l'éducation prioritaire en principe prévu pour début 2019 mais repoussé *sine die*, le SNES-FSU impulse la réflexion au sein de la FSU : enquête au printemps 2019, colloque à l'automne 2019, et états généraux à l'automne 2020,



Mathieu Leiritz



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

débouchant sur une rencontre nationale en janvier 2021.

Sont aussi traités fédéralement la défense du service public d'orientation et de son service d'information (l'Onisep), les établissements public Canope et Cned, durement éprouvés par des baisses de moyens accompagnées de modes de managements autoritaires et de volonté de réforme brutales. La transformation des CRDP/CNDP en Canope n'est même pas encore totalement finalisée que le ministère envisage de confier les Ateliers aux recteurs, brisant ainsi la synergie avec les Directions territoriales et les pôles. La mobilisation rapide de la FSU, largement majoritaire depuis les élections professionnelles de 2018, relançant l'intersyndicale, permet

d'obtenir un groupe de travail qui à ce jour a freiné les ardeurs des autorités de tutelle. Les interventions du SNES-FSU auprès de la direction du CNED ont commencé de rétablir les droits des personnels. La crise sanitaire, le confinement puis les différents plans de reprise ont été autant de chocs successifs. Le SNES-FSU a accompagné et outillé les collègues, leur rappelant leurs droits, informant sur les usages du numérique. Avec la FSU, il a une fois de plus déconstruit les discours d'autosatisfaction ministérielle, du « nous sommes prêts » à la « rentrée dans la joie ». Il a montré combien le confinement avait renforcé les inégalités sociales d'apprentissage, comment l'enseignement à distance n'est

pas de la continuité pédagogique mais avant tout le maintien d'un lien social, l'importance du travail en équipe pluriprofessionnelle, la nécessité d'anticiper des scénarios pour la suite. De façon à tenir compte des difficultés rencontrées par les élèves et les personnels, il a suscité l'intersyndicale et demandé des aménagements des programmes et des examens pour l'année 2020-2021.

Le SNES-FSU a donc été placé dans une constante nécessité d'explicitier les projets du ministre, le pourquoi de ses désaccords, de lancer et coordonner la mobilisation dans les établissements, alors même qu'il fallait aussi défendre la Fonction publique, le paritarisme, et les acquis sociaux tels que les retraites. ●



Les attaques récurrentes contre les pensions légitiment le combat des retraités pour leur niveau de vie. Le SNES-FSU s'inscrit dans la lutte contre le pouvoir qui veut faire endosser la dette liée à la COVID « à ceux à qui on paie des retraites ».

Le SNES est, par ailleurs, pleinement engagé dans la FSU (groupe actifs/retraités, SFR et Journées d'Automne) et dans la FGR-FP. Enfin, la syndicalisation des retraités pilote aussi initiatives et réflexion : stages, USR, réunions locales, blog...

Collège

Depuis l'« assouplissement » de la réforme du collège, pas supplémentaire vers l'autonomie des établissements, c'est une réforme continue qui se déroule discrètement dans les collèges menant à une atomisation de leur fonctionnement. Elle s'appuie sur une profusion d'injonctions via des vademecum plutôt que des textes réglementaires. Des expérimentations se démultiplient (quart d'heure lecture, éloquence, l'anglais au quotidien...). Au fil de ses publications et des stages académiques « collège », le SNES-FSU a démontré que ces dispositifs s'avèrent être autant de leviers du management, tout comme l'évaluation dite « par compétences » avec la mainmise sur les questions pédagogiques de certains chefs d'établissement.

Les publications, les stages, les enquêtes comme celle de 2019 et les tracts du SNES-FSU ont permis aux collègues de mettre les mots sur les difficultés du métier et la pénibilité accrue du travail en collège (hausse des effectifs, pression sur les professeurs principaux, injonctions sur l'évaluation, inclusion forcée sans les moyens nécessaires pour l'accompagner). En témoignent les fortes mobilisations des personnels de collège contre les lois de Transformation de la Fonction publique, de l'« école de la confiance » et la réforme des retraites.



Formation syndicale

Conformément aux résolutions du dernier congrès, le secteur s'est efforcé de poursuivre les axes d'une politique de formation visant plusieurs objectifs : améliorer les connaissances techniques et politiques des militants sur l'ensemble des dossiers revendicatifs, renforcer le tissu des sections d'établissement, des S2 et des S3, améliorer la communication entre les militants, avec les syndiqués, les non-syndiqués et les usagers. Pour ce faire, la formation développe l'expertise de l'usage des réseaux sociaux, la mutualisation des pratiques de syndicalisation, y compris par l'apport d'autres syndicats de la FSU, notamment avec le SNUEP, le SNEP ou le SNUipp. Dans la suite des formations menées depuis de nombreuses années sur les contenus des programmes d'enseignement ou sur l'évolution des métiers des différentes catégories, le secteur a commencé à proposer des stages de réflexion sur les pratiques professionnelles. Il a assumé son rôle dans le secteur fédéral de la formation syndicale, à la fois comme force de propositions et de co-animation dans l'équipe du centre fédéral de formation de la FSU. Un nouvel outil de suivi et d'organisation des stages a été mis en place grâce »



Emmanuel Séchet

RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

Action publique 2022 : un projet destructeur d'emploi et de garanties statutaires



» au secteur FTS. Enfin, le secteur a recherché, sans toujours y parvenir, à créer les conditions d'une élaboration de la politique de formation du SNES-FSU moins verticale, en associant les secteurs des S3 et en cherchant à développer la mutualisation des contenus et propositions de stage. Les résultats sont mitigés, il s'agit donc d'inventer et de progresser collectivement.

AEd

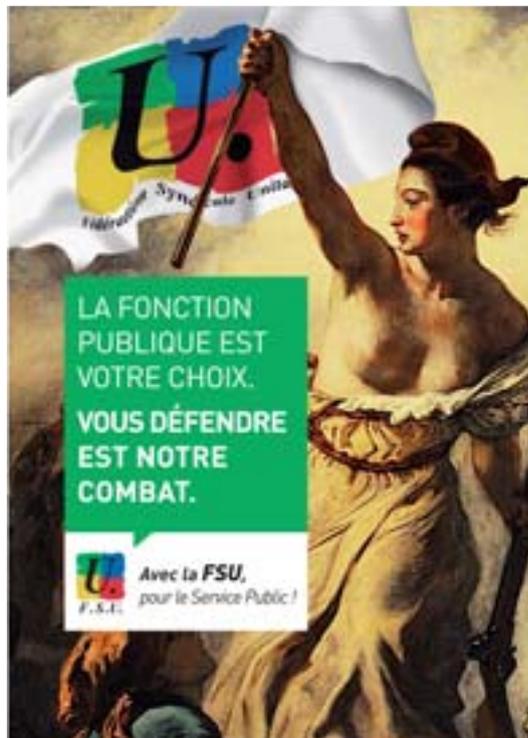
Une modification du « statut » d'AEd est intervenue à la rentrée 2019 pour recruter des étudiants en pré-professionnalisation. Le SNES-FSU a porté une appréciation très critique de ce dispositif (voir Recrutement-Formation des Maîtres) tout en intervenant pour accompagner les collègues concernés et garantir leurs droits. Le SNES-FSU a continué d'intervenir pour exiger l'ouverture du droit à la Prime REP/REP+ pour les AEd. Il a porté la revendication de recrutements supplémentaires d'AEd pour permettre un meilleur fonctionnement des vies scolaires en « temps normal » mais aussi pour faire face à la crise de la COVID, notamment pour la rentrée 2020.

AESH

La période a été marquée par une forte augmentation des effectifs d'AESH et par l'élaboration puis la mise en œuvre de la circulaire de juin 2019 dite « cadre de gestion des AESH ». Le SNES-FSU a pesé fortement pour que cette circulaire impose aux rectorats et DSDEN une harmonisation des pratiques de gestion au bénéfice des AESH. Nous avons notamment obtenu le calcul du temps de travail sur au moins quarante et une semaines et des CDD de trois ans. Après une rentrée 2019 calamiteuse, l'action inter-syndicale a contraint le gouvernement à installer un comité consultatif en février 2020, dans lequel la FSU a porté les revendications budgétaires sans lesquelles les seuls aspects réglementaires ne permettent pas de réelle amélioration. Le SNES-FSU a pris toute sa place dans les travaux de l'agenda social en contribuant notamment à l'élaboration du guide RH des

La fin de l'année scolaire 2017-2018 a été marquée par le développement des attaques contre la Fonction publique avec l'objectif de suppression de 120 000 emplois et le recours massif au contrat. Après les ordonnances qui ont cassé le droit du travail, et bien qu'il se défende de le remettre en cause, le statut de la Fonction publique est la cible du gouvernement et du président de la République. Poursuivant son projet de « déconcentration managériale », le gouvernement annonçait fin mai vouloir supprimer les CHSCT et vider les CAP de leur substance. À l'été 2018, la publication, suite à une fuite d'origine syndicale, du rapport du comité « Action Publique 2022 » a confirmé ces orientations catastrophiques.

Le SNES a contribué avec la FSU à la cons-



truction d'une mobilisation syndicale avec les 9 organisations syndicales de la Fonction publique, jusqu'à la grève unitaire du 22 mai. L'ensemble des fédérations a rejeté le scénario de fusion des

CHSCT avec les CT. Suite à cela la FSU a proposé une pétition collective qu'elle a dû lancer seule face au refus de FO et de la CFDT.

À l'automne 2018, le mouvement des gilets jaunes a contraint le président de la République à faire des annonces en faveur du pouvoir d'achat. Ce mouvement a mis en lumière les carences de l'action publique, notamment dans les territoires ruraux, les services publics et les agents de la FP se révélant essentiels pour le maintien d'une cohésion sociale mise à mal par les politiques d'austérité. Dans ce contexte





Olivier Raluy



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

de crise aiguë, le SNES et la FSU ont exigé l'abandon d'un projet de réforme de la Fonction publique qui ne ferait qu'aggraver les fractures. Aveuglé par sa logique libérale, le gouvernement a pourtant poursuivi.

Loi de transformation de la Fonction publique (LTFP) : imposée contre l'avis unanime des OS de la Fonction publique et votée au cœur de l'été.

Au printemps 2019, la lutte contre le projet de loi Fonction publique s'est déroulée dans le contexte du mouvement interprofessionnel contre le projet de retraite universelle par points. Cette réforme particulièrement nocive pour les fonctionnaires et plus encore pour nos professions a beaucoup mobilisé à l'Éducation nationale, plaçant au second plan la mobilisation contre le projet de loi TFP. De plus, alors que cette loi faisait l'unanimité syndicale contre



elle, les divisions sur la question des retraites n'ont pas permis de maintenir l'arc unitaire Fonction publique du printemps 2019. Le SNES a néanmoins œuvré avec la FSU pour inscrire la mobilisation contre la LTFP dans le cadre des mobilisations interprofessionnelles avec la CGT, FO et Solidaires. Il a adossé cette mobilisation à une vaste campagne d'information sur les fondements de la Fonction publique

et du paritarisme ainsi que sur les dangers de cette loi, notamment via le 16 pages « *Fonctionnaires : servir ou obéir ?* » publié en avril 2019, et multiplié les stages de formation syndicale sur ce sujet.

Après le vote de la loi, la lutte continue.

Après l'adoption de la loi par le Parlement et sa promulgation le 6 août 2019, de nombreux décrets d'application ont été publiés, d'autres sont encore à venir. Ils donnent à chaque fois lieu à des concertations qui sont autant d'occasion pour le SNES au sein de délégations de la FSU d'intervenir pour porter sa conception de la Fonction publique et défendre les intérêts des personnels. Fin 2019 et début 2020, l'élaboration des lignes directrices de gestion en matière de mobilité et leur déclinaison dans les académies ont donné lieu à de vifs échanges avec la DGRH du MEN, échanges fermement encadrés à distance par le ministère de la Fonction »



© Thierry Nectoux

AESH pour en faire un outil au service des droits des personnels. Tout au long de cette période, le SNES-FSU a dénoncé l'absence de perspectives en matière de rémunération et d'évolution statutaire ainsi que l'aggravation des conditions d'emploi liée aux PIAL. L'action du SNES-FSU a permis d'obtenir une instruction de la DAF aux rectorats pour la régularisation du versement de l'indemnité compensatrice de la CSG. Nous avons dénoncé sa restriction aux seuls AESH et exigé des consignes de même nature pour les tous les contractuels. Le SNES-FSU a œuvré dans la fédération pour développer la formation syndicale en direction des AESH et des militants prenant en charge ces questions dans les académies.

CPE

Ces trois dernières années, le SNES-FSU a porté une lecture offensive de la circulaire CPE de 2015, a bataillé pour que soit intégrée dans les pratiques la dynamique des avancées de celle-ci : une meilleure adéquation entre métier prescrit et métier réel, un CPE concepteur de son activité. Le SNES-FSU a pesé pour donner sens à l'action éducative des CPE, pour sortir le métier des pressions managériales toujours aussi fortes et poser les questions de conditions de travail. Il a chiffré les emplois nécessaires à un accompagnement éducatif digne de ce nom et mené campagne pour la création de postes de CPE.

Il a été, de bout en bout, en première ligne du combat pour l'accès du corps des CPE au régime dérogatoire au statut général de la Fonction publique aux côtés des enseignants : pétition, amendements au CSE et au CTM, courrier aux parlementaires... Combat qui a été un succès.

Le SNES-FSU a mené campagne et multiplié les audiences ministérielles (DGRH, DGESCO, Inspection Générale) et parlementaires afin d'y marteler mandats et revendications (dernièrement sur la réforme de la formation et des concours).

Il a tenu la profession informée, l'invitant à prendre part pleinement au débat démocratique sur le sens du métier et ses évolutions : rencontres nationales, stages syndicaux, publications, mails aux adhérents et aux personnels, présence sur les réseaux sociaux. Le secteur CPE a porté une attention particulière à la défense des personnels en lien étroit avec les S3, à la participation des CPE aux différents secteurs et instances du SNES-FFU et au déploiement de l'activité syndicale dans les académies.

Non-titulaires

De 2018 à 2020, le secteur non-titulaires a continué sa lutte sur tous les fronts pour dénoncer et combattre une précarité qui s'accroît.

Nous avons maintenu deux stages annuels à destination des élus NT, participé aux stages académiques pour coordonner et soutenir l'action syndicale, et »



Christophe Barbillat

RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONALE

» créé des collectifs, réactualisé le guide NEO et rédigé un 16 pages. Notre implication dans les journées nationales contre la précarité a permis de porter à la connaissance des ministères les interprétations locales erronées.

Suite à la loi de transformation de la FP nous avons alerté sur le projet de rupture conventionnelle des CDI et l'instauration de l'indemnité de précarité prévue pour les CDD.

La fermeture des établissements, suite aux mesures de confinement, a nécessité une protection et un suivi spécifique des situations individuelles recensées via une lettre enquête. Nous avons obtenu avec le soutien de la FSU, l'annulation du/des jours de carence, la prorogation des contrats courts, une rémunération normale des collègues et non des acomptes, ainsi que la suspension de la période interruptive de quatre mois pour l'octroi du CDI, et nous avons agi pour l'admission des admissibles au concours interne.

Depuis la suppression des CCP d'affectation et de non-renouvellement dans la quasi-totalité des académies, nous nous organisons pour introduire des recours administratifs sur les dossiers individuels utiles afin de faire évoluer la jurisprudence dans un sens favorable aux collègues.



Action internationale

Avec ses partenaires syndicaux du Comité syndical européen de l'éducation, Région Europe de l'Internationale de l'Éducation, le SNES-FSU a poursuivi ses interventions sur le financement public de l'éducation, la revalorisation des métiers de l'enseignement



» publique. La loi ayant supprimé la consultation des CAP, l'enjeu est de garantir à chaque collègue la possibilité d'être assisté face à l'administration en pouvant exercer son droit à recours. L'action des élus nationaux et académiques du SNES-FSU a permis de réduire autant que possible les différences de traitement. En 2021, c'est sur les promotions et les avancements que les CAP vont perdre leurs prérogatives. Là aussi, le travail sur les lignes directrices de gestion a pour objet de garantir la bonne application des règles communes, tout en sachant que nos élus ne pourront plus en vérifier l'effectivité. Au cours de l'été 2020, le SNES est intervenu avec la FSU pendant l'élaboration des décrets modifiant le fonctionnement et le périmètre des CAP et la transformation des CT et CHSCT en CSA. Il a porté des amendements, certains adoptés, pour sauvegarder au maximum la capacité d'intervention

des représentants des personnels dans ces instances. Les textes publiés en novembre consacrent malgré tout la casse du paritarisme voulue par le gouvernement. C'est pourquoi le SNES avec la FSU continue d'inscrire son action dans la perspective de l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique. Cela passe par une campagne d'information et de lutte contre cette loi, lancée à la mi-novembre 2020, ainsi que par un travail de fond avec les partis politiques susceptibles de revenir sur cette loi.

Rémunérations : des mécanismes qui réduisent le pouvoir d'achat. Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement a décidé d'un tour de vis sur les rémunérations des fonctionnaires. Après avoir décidé d'annuler l'application des dernières mesures issues des négociations PPCR et rétabli le jour de carence, il reprend la politique de gel de la valeur du point d'indice et maintient l'augmenta-

tion de taux de cotisation pour la pension civile. Le SNES et la FSU font pression, avec d'autres organisations syndicales, afin que le rendez-vous salarial prévu en octobre 2018 soit avancé. Lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, le SNES, dans la délégation FSU, exige des mesures générales et immédiates. Des mesures, certes insuffisantes mais à mettre au crédit de notre action sont actées (reprise des mesures PPCR au 1^{er} janvier 2019 et reconduction de la GIPA). Le gouvernement évoque alors une meilleure prise en compte du « mérite » dans la rémunération. Le SNES-FSU réaffirme que cette notion est subjective, variable selon le temps et qu'elle nie les relations professionnelles dans un même collectif de travail et dessert l'intérêt commun.

2018 voit aussi l'augmentation du taux de cotisation de la CSG et la suppression de la CES avec la promesse du gouvernement de com-



Odile Cordelier



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

penser cette hausse du taux de cotisation. Le dispositif complexe mis en œuvre ne compense pas réellement cette hausse et n'est prévu que pour un an. Le SNES avec la FSU dénonce ces mesures qui font perdre du pouvoir d'achat aux personnels, privent les nouveaux recrutés du mécanisme de compensation et excluent certains personnels (AED et AESH par exemple). Après une reconduction du dispositif en 2019, le SNES et la FSU obtiennent la pérennisation du dispositif et son application aux AESH. Ils continuent la bataille afin que tous les personnels puissent bénéficier de la compensation.

Dès la rentrée 2018, le SNES-FSU lance une grande campagne de revalorisation des salaires en s'appuyant sur son site www.salairecorrectexige.fr. Le rendez-vous salarial du 17 octobre accouche d'une souris : reconduction de la GIPA, « désoc-

cialisation » des heures supplémentaires, création d'un forfait de 200 € par an pour indemniser les trajets domicile-travail faits en vélo. Pire, les pistes envisagées dans le cadre du chantier CAP2022 d'une part et de la réforme des retraites d'autre part prévoient de creuser les inégalités : développement de la rémunération indemnitaire, rémunération à la performance... Le combat pour une revalorisation des rémunérations des personnels de la Fonction publique s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la réforme des retraites.

Les rendez-vous salariaux se succèdent et se ressemblent : 2 juillet 2019, 7 juillet 2020. Le gouvernement refuse de revaloriser l'ensemble des personnels de la Fonction publique. Le SNES et la FSU maintiennent inlassablement la pression.

Dans l'Éducation, le ministre J.-M. Blanquer, n'ayant visiblement pas lu le bilan social de son

propre ministère ni les rapports successifs de l'OCDE, décide de mettre en place un observatoire de la rémunération des enseignants en septembre 2018. Il fait mine de revaloriser les salaires en imposant une deuxième heure supplémentaire et de la formation continue rémunérée pendant les vacances. Le SNES, avec la FSU, s'oppose à ces décisions en votant contre en comité technique ministériel et en initiant des actions. En mars puis octobre 2020, pour compte de toute revalorisation effective et tangible, le ministre ne propose qu'une prime d'attractivité très loin de compenser la perte de pouvoir d'achat des personnels, ne concernant qu'un tiers des enseignants et ne se prononce pas sur une loi de programmation. Le SNES a initié dans la FSU puis avec les autres organisations syndicales une action de grève le 26 janvier 2021, en particulier sur ce sujet. ●

et de l'éducation dans toutes leurs dimensions. Augmentations salariales, respect de la liberté pédagogique et mise en place de véritables mécanismes de dialogue social à l'échelon national sont quelques-uns des sujets de mobilisations qui ont marqué ce mandat. Les politiques éducatives européennes imprègnent de plus en plus les orientations au plan national, notamment en ce qui concerne le numérique en éducation et l'inclusion. D'où la nécessité pour le CSEE d'être beaucoup plus incisif et actif. Par ailleurs, le SNES-FSU a continué à s'investir dans les initiatives prises par l'IE, notamment sur la question du Renouveau syndical (renouvellement des équipes militantes) et lors des réunions organisées par le Réseau Recherche.

La coopération syndicale s'est poursuivie avec une quinzaine de partenaires, en maintenant des partenariats de longue date (Amérique latine, Asie, Sénégal, Mali, Mauritanie, Pologne) ou en les réactivant (Tchad, Djibouti, Congo) et en amorçant de nouveaux échanges (Guinée, Burundi, Niger, Hongrie). Les activités financées vont de l'édition du bulletin syndical à l'organisation de stages de formation de militants ou de dotations destinées à renforcer l'équipement informatique et de reproduction de nos partenaires. La coopération avec le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation s'est poursuivie avec le soutien à la campagne contre la marchandisation de l'éducation, la participation du secteur international aux rencontres du CSFEF et à des journées de réflexion à thème. La pandémie a conduit, à partir de mars 2020, à suspendre ou à retarder certains projets qui seront donc reconduits pour être achevés en 2020-2021.

Le SNES-FSU appuie les actions des syndicats de pays francophones, à travers le CSFEF. Ce dernier a rendu visible, lors de la fermeture généralisée des écoles, les difficultés des enseignants sur le terrain, notamment auprès de l'Organisation internationale de la francophonie et de la Rapporteuse spéciale des Nations-Unies pour l'éducation. Le CSFEF et le SNES-FSU co-organisent des actions en faveur de l'éducation des filles ou de la lutte contre la privatisation. Ils manifestent leur soutien aux syndicalistes qui subissent de fortes répressions (Haïti, Djibouti, etc.).

Métiers, pratiques professionnelles

Le SNES-FSU a pérennisé des collectifs métier chez les enseignants, les Psy-ÉN, les CPE. Par ces collectifs, le SNES-FSU continue à repérer et collecter les dilemmes et questions de métiers tels qu'ils apparaissent dans les échanges entre pairs afin d'avoir une connaissance directement issue du terrain des nœuds de métier et controverses éventuellement liées.

Cela permet aussi un travail d'information et de »



© DR



Grégory Frackowiak

RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

» formation des collègues et des militants : identifier des questions collectives de métier contre la tendance à individualiser et des formes d'isolement croissantes ; s'affranchir des expertises extérieures, hiérarchiques ou surplombantes pour réinterroger l'activité de manière indépendante (individuellement et collectivement) ; dialoguer et débattre entre pairs des prescriptions, du travail réel, du travail invisible, du travail empêché, mettre à distance les jugements déconnectés du réel. Ce sont ainsi les ressources collectives nécessaires pour peser sur les prescriptions et l'organisation du travail que le groupe national métier continue de s'employer à développer.

Les connaissances et préoccupations issues de ces collectifs, croisées avec les apports de recherches académiques sur le travail, mais aussi avec les résultats d'enquêtes (métier 2019, profs docs 2020) lancées par le SNES-FSU ou la FSU (numérique), irriguent l'action syndicale de nombreux champs. Ces différentes approches ont permis de nourrir des analyses et l'élaboration d'outils militants sur divers sujets : évaluation des personnels, travail à distance, NTIC, réforme du lycée...

Une réflexion sur les pratiques professionnelles, associant les secteurs contenus et métier-catégories, permet d'aborder de manière plus complète des questions qui croisent les contenus d'enseignement, les disciplines, les pratiques pédagogiques, diverses dimensions de nos métiers et les conditions de travail. Il a donc été proposé différents modules de stages aux S2 et S3, des réflexions et outils en ligne et dans les publications.

Cellule de veille

La cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelle, a été mise en place. Ses membres ont reçu une formation et ont commencé d'accompagner des militantes. Du matériel de sensibilisation a été produit.



© DR



© Ilmost / Flickr.com

Politique scolaire – laïcité

Depuis 2018, le secteur Politique scolaire – laïcité a participé à la construction des actions et analyses permettant au SNES-FSU de combattre les politiques budgétaires menées par ce gouvernement qui accélère la destruction des services publics, singulièrement celui de l'Éducation nationale dans le second degré public.

Le travail a été particulièrement intense dans la déconstruction des martingales-Blanquer sur la suppression des emplois, l'augmentation des HS, le sous-investissement au regard des besoins et des hausses d'effectifs.

Les nombreux stages animés par le secteur dans les S3 sur le management public et l'action syndicale ont permis de faire le lien entre politiques austéritaires, autonomie des établissements et destruction des métiers. Dans ces stages comme dans le stage national de janvier 2019, le secteur a mené le mandat d'étude sur l'autonomie et l'organisation de la direction des EPLE. Interrompu par les confinements ce mandat devrait être poursuivi.

Les risques dans les nouvelles organisations des académies et les compétences des CSA ont été mis en exergue par le secteur.

Sur l'ensemble de ces chantiers nous avons porté les mandats dans la FSU par une participation active au secteur services publics alternatives de la Fédération.

Les militants du secteur portent la parole du SNES et de la FSU dans des instances ou des associations :

- combat pour le maintien de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, mobilisation sur les conditions sanitaires de rentrée ;
- veille au CNAECEP contre l'entrisme patronal et religieux ;
- force de proposition au FIPH-FP pour un meilleur recrutement et une meilleure inclusion des personnels de l'Éducation nationale en situation de handicap ;
- collaboration avec la JPA.

Laïcité. Dans un contexte terrible où les principes sont instrumentalisés par les réactionnaires de tous bords, religieux comme politiques, où l'école publique est attaquée en son cœur et dans sa mission quand elle met en œuvre la pédagogie laïque de construire l'esprit critique par le savoir et la raison, le secteur Politique scolaire – laïcité a explicité et défendu partout les mandats de notre syndicat sur la laïcité, rigoureux, cohérents et ambitieux en termes d'émancipation.

Nous avons participé à la mobilisation des associations laïques pour la défense de la loi de 1905, dénoncé la conception concordataire du président Macron, pointé les instrumentalisation gouvernementales de la laïcité pour stigmatiser les populations musulmanes ou perçues comme telles, et mis en avant les risques de l'arbitraire administratif comme les avantages nouveaux offerts aux associations culturelles dans l'avant-projet de loi dit « confortant les principes républicains ».

Le secteur a organisé deux stages laïcité pendant ce mandat.